

18<sup>e</sup> CONFERENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

Document de travail

Rapport sur les travaux du groupe d'étude  
des Premiers ministres des provinces de l'Ouest  
sur les tendances constitutionnelles

Saskatchewan

St. Andrews, N.-B.  
les 18 et 19 août 1977

## Document de travail

### Rapport sur les travaux du groupe d'étude des premiers ministres des provinces de l'Ouest sur les tendances constitutionnelles

A la conférence tenue à Medicine Hat (Alberta) au printemps 1976, les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest se sont déclarés préoccupés par le nombre croissant des interventions législatives du gouvernement fédéral dans des secteurs traditionnellement de compétence provinciale. Ils ont, en conséquence, constitué un groupe d'étude sous la présidence de la Colombie-Britannique, chargé de préparer un inventaire détaillé des interventions ou ingérences du fédéral et de présenter un rapport, accompagné de recommandations, au bout d'un an.

Les 5 et 6 mai 1977, le groupe d'étude présentait son rapport aux premiers ministres des provinces de l'Ouest à l'occasion de la Conférence des premiers ministres provinciaux tenue à Brandon (Manitoba). Les premiers ministres ont ratifié le rapport qu'ils ont par la suite communiqué aux autres premiers ministres fédéraux et provinciaux, dans l'espoir qu'il serve à la résolution positive des tensions actuelles entre les deux paliers de gouvernement.

Pour établir la liste détaillée des ingérences du fédéral, le groupe d'étude a conçu un questionnaire à l'intention des ministères intéressés dans chacune des quatre provinces. Le questionnaire portait sur les politiques adoptées dans les secteurs suivants:

1. Consommation et corporations.
2. Ressources.
3. Logement, affaires urbaines et utilisation des terres.
4. Expansion économique.
5. Communications.
6. Immigration, main-d'oeuvre et travail.
7. Administration de la justice.
8. Interventions du gouvernement fédéral en instance devant la Cour suprême du Canada.

Même si les quatre gouvernements des provinces de l'Ouest n'accordent pas la même importance aux ingérences énumérées dans le rapport et que les recommandations n'ont pas toutes reçu leur appui unanime, les premiers ministres étaient généralement d'accord sur la majorité des points soulevés. Ils se sont accordés à reconnaître que le gouvernement fédéral a trop souvent imposé de façon unilatérale ses initiatives, indifféremment des intérêts provinciaux et des aspirations régionales légitimes, et sans consulter suffisamment les provinces au préalable. Cette attitude a, selon les quatre provinces de l'Ouest, engendré bien des "frictions" inutiles entre le gouvernement fédéral et les provinces.

A l'examen des constatations du groupe d'étude, les quatre premiers ministres ont noté que bon nombre des ingérences fédérales nuisaient non seulement aux provinces de l'Ouest, mais également à toutes les autres. Beaucoup de leurs préoccupations n'étaient pas essentiellement régionales, mais plutôt d'envergure nationale. Cette constatation a débouché sur l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, pour permettre à ces derniers d'en discuter à loisir.

Les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont avoué espérer que le rapport faciliterait la création d'un climat favorable et que le gouvernement fédéral se montrerait plus sensible aux préoccupations légitimes des provinces et plus conscient de la nécessité d'entreprendre des consultations intergouvernementales utiles. C'est donc avec regret qu'ils ont constaté deux nouvelles ingérences stratégiques depuis la parution du rapport, soit des modifications apportées à la Loi sur les pêcheries et le programme proposé d'isolation des maisons. Ces deux initiatives intéressent directement les provinces et empiètent sur leur compétence; dans les deux cas, toutefois, les consultations préalables étaient inappropriées ou inexistantes.

Par exemple, même si la majorité des provinces étaient d'accord avec les objectifs de conservation de l'énergie visés par le programme d'isolation des maisons, aucune n'a entièrement approuvé la façon dont ce dernier leur a été présenté, sous la forme plus ou moins d'un "ultimatum". Pareille ligne de conduite va nettement à l'encontre d'une collaboration fédérale-provinciale fructueuse.

La lettre adressée au Premier ministre avec le rapport indiquait que le groupe d'étude poursuivrait son activité afin de faciliter les discussions devant faire suite au rapport avec les autorités fédérales. Dans sa réponse, M. Trudeau s'est déclaré disposé à entamer la discussion, et il a confié au Bureau des relations fédérales-provinciales (B.R.F.P.) la responsabilité de prendre les mesures nécessaires.

Les responsables du groupe d'étude et le B.R.F.P. se sont déjà réunis une première fois et ont reconnu la nécessité d'entamer de nouvelles discussions pour donner suite à cette réunion. On ignore toutefois quels seront les résultats concrets qui en découleront et, plus généralement, quelle importance accorde le gouvernement fédéral à tous ces travaux.